

No 5150.B.

Discharge by led
July 22nd 1922

E. H. Gaudin
Registrar



No 21269

Registered at eleven o'clock
a.m. on the seventh day of
July one thousand nine
hundred and six.

E. H. Gaudin

Registrar

et en être content. Au
moyen des présentes le ven-
deur se dessaisit de ce par les
présentes vende

E. H. G.

No 5737^B

Discharge passed before J. M.
Vermette N. P. Jany, 14, 1924.
Filed 3rd July, 1924.

E. H. Gaudin
Registrar

No 21270.

Registered at eleven o'clock
a.m. on the seventh day of
July one thousand nine
hundred and six.

E. H. Gaudin

Registrar



titre enregistré. Au moyen des présentes le donateur se dessaisit de ce que par les présentes donne et en-
saisit le donataire pour par elle en jouir faire et disposer comme bon lui semblera à toujours et en
prendre possession immédiatement. Cette donation est ainsi faite à la charge de droit et en outre en
considération que la dite donataire fasse chanter deux grand messes par année aussi longtemps
qu'il y aura un membre vivant de la famille des Rodrigue. Le terrain est donné dans le but d'en
faire un cimetière pour les catholiques de cette paroisse et dans le cas où ce terrain cesserait d'être un
cimetière il retournerait au donateur ou à ses heirs et ayant causes sans frais. Fait et passé à Laclute
étude du dit Notaire le jour, mois et an ci. dessus en premier lieu écrits sous le numéro sept mille trois
cent cinquante neuf. Et les parties aux présentes ont signé avec le dit Notaire après lecture faite. (Signé)
L. P. Rodrigue Dolphis Caland J. E. Valois N. P. Vrais copies de la minute demeurée de record en mon étude J. E. Valois N. P.
L'an mil neuf cent vingt cinq le vingt quatrième jour de Novembre. Devant M^{re}. Joseph Évariste Valois le
sousigné Notaire public pour la province de Québec pratiquant en la Ville de Laclute dans le district de
Terrebonne susdite province de Québec. A comparu: Séraphin Lafontaine bourgeois de St. Philippe d'
Argenteuil dans le township de Chatham. Lequel reconnue et confessé par les présentes avoir vendu cédé
et transporté avec garantie de trois troubles à Isaac Laurin de St. Philippe d'Argenteuil dans le township
de Chatham à ce présent et acceptant acquiescer pour lui et ses ayant causes à l'avenir savoir: Un
emplacement connu et désigné aux plans et livre de numéros officiels du dit township de Chatham comme
formant partie du lot numéro trois cent douze (312) étant la moitié nord de cette partie du même lot
que le vendeur a acquis de Basile Wilson par acte du deux Mars 1899, enregistré le 19 Octobre 1900, No.
17356, contenant la dite moitié environ trente pieds de large par la profondeur qui il peut y avoir à
partir du chemin qui la borne à l'ouest et le lot 304 qui la borne à l'est avec une maison et autres
bâtisses dessus. Le dit acquiescer dit avoir inséré ce que par les présentes vendu et en saisit l'acquéreur
pour par lui en jouir faire et disposer comme bon lui semblera à toujours et en prendre possession
immédiatement. Cette vente est ainsi faite à la charge de droit et en outre en considération du prix et
somme de trois cent soixante quinze piastres que l'acquéreur s'engage de payer au vendeur ou à ses
heirs et ayant causes dans le mois de Mars prochain sans intérêt durant délai et sous l'hypothèque du
dit immeuble. Fait et passé à Laclute susdite étude du dit Notaire le jour, mois et an ci. dessus, en pre-
mier écrits sous le numéro sept mille cinq cent quatre vingt un. Et les parties aux présentes ont signé
avec le dit Notaire après lecture faite excepté l'acquéreur qui a déclaré ne savoir signer en présence de
Roger Valois étudiant de la Ville de Laclute, lequel a signé après lecture faite comme susdit. (Signé) S. Lafon-
taine Roger Valois J. E. Valois N. P. Vrais copies de la minute demeurée de record en mon étude J. E. Valois N. P.

On this fourteenth day of July in the year of our Lord one thousand nine hundred and three. Before me
Henry Howard, the undersigned Notary Public, residing and practising in the Village of St. Andrews, in the
District of Terrebonne, and Mary Hyde of said Village, spinster, a witness here to. Appeared: Martin W. Albright
of the parish of St. Andrews, in the district aforesaid farmer, who has hereby sold and conveyed with legal war-
anty unto Marcel Giroux of the parish of St. Thomas said district, farmer, present and accepting the following
immovable property, namely: 1° A lot of land situate on the East side of the North River, in the parish of
St. Andrews aforesaid, County of Argenteuil, known and designated on the official plan and in the book of refer-
ence of the said parish under the No. two hundred and ninety (290) containing ninety-two arpents twenty six
perches more or less. 2° Another lot of land situate at the same place, said parish of St. Andrews, County of Argen-
teuil designated on the aforesaid official plan and book of reference thereof under the number two hundred and
ninety-one, containing ninety-two arpents seventy-two perches, more or less; Together with all the buildings
erected on said lots of land. Title. The Vendor acquired the said property from the Sheriff of the said district of
Terrebonne, by deed of sale dated the eighth day of September, 1902, registered in the registry office of the said County
of Argenteuil under the No. 18586. The above Property is held under the tenure seigneuriales, subject to the
payment of such annual rents representing cens et rentes seigneuriales as are lawfully due thereon, free
and clear of all arrears thereof up to this date. Matrimonial status. The Vendor is married and in commu-
nity of property with his wife: the said lots of land are a conquest of the community. Possession and con-
ditions. The Purchaser shall have the immediate possession of said property under the following conditions